



Commune de Kœnigsmacker

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Kœnigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. ZENNER Pierre, Maire en exercice.

Convocation transmise le 03 avril 2023, affichée, comportant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de la séance du 09 mars 2023
2. Budget principal – vote du compte administratif 2022
3. Budget principal – approbation du compte de gestion de l'exercice 2022
4. Budget principal – affectation du résultat 2022
5. Budget principal – vote du budget primitif 2023
6. Création d'un budget annexe « Aménagement de parcelles Rue St Martin »
7. Marché de travaux « Aménagement de parcelles rue St Martin » – Attribution de marché
8. Marché de travaux « Extension de la maison de santé pluridisciplinaire » - Attribution de marché
9. Subventions 2023 – aides aux associations locales
10. Travaux sylvicoles 2023
11. Taxe sur les logements vacants
12. Déclassement de terrains communaux – Section 1 Parcelle 322
13. Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes
14. Communication

Du point n° 1 à 16

- ✓ Membres en exercice : 19
- ✓ Membres présents : 18
- ✓ Membres votants : 19
- ✓ Quorum : 10

Membres du Conseil Municipal présents :

- Mesdames VAZ Natacha, BRILI Catherine, TONIN Magaly, NEY Chantal, JACQUET Stéphanie, ROESSLINGER Aurore, POIRSON Marie-Christine, VIDONI Angélique, HEGUE Rose-Marie
- Messieurs ZENNER Pierre, WEBER Fabrice, MOSCATO Nicolas, SPET Arnaud, STANEK Philippe, BOMBARDIER Franck, SALMON Jean-Claude, BURY Daniel, CITTON Christophe

Absents excusés :

M. EVEN Philippe donne procuration à Mme VAZ Natacha,

Participait en outre : Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

- ✓ Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.
- ✓ Mme POIRSON Marie- Christine est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.

Avant d'aborder la séance, M. ZENNER demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivant :

POINT N°13 BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

POINT N°14 BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

POINT N°15 BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

POINT N°16 BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Considérant que la proposition de Monsieur le Maire n'est pas de nature à altérer le débat et après en avoir délibéré par vote à main levée, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ajout des points n° 13 à 16.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

D : 10/2023

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 09 mars 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation financière exacte du budget principal, sur les bases des comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2022, conforme au compte de gestion de Madame La Trésorière du Service de Gestion Comptable de Hayange.

Le compte Administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

Budget Principal - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2022	RECETTES	CA 2022
011 Charges à caractère général	383 405,10 €	013 Atténuations de charges	1 317,96 €
012 Charges de personnel	380 407,19 €	70 Produits des services	125 206,13 €
014 Atténuations de produits	5 220,00 €	73 Impôts et taxes	905 181,95 €
65 Autres charges de gestion	425 724,24 €	74 Dotations et participations	246 846,56 €
66 Charges financières	14 199,94 €	75 Autres produits de gestion	188 170,02 €
67 Charges exceptionnelles		76 Produits financiers	0,14 €
68 Dotations aux provisions	28 981,40 €	77 Produits exceptionnels	19 710,12 €
022 Dépenses imprévues	- €	78 Reprise sur amort et provisions	- €
023 Virement section investissement	- €		
042 Opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre	- €
002 Déficits année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	- €
	1 237 937,87 €		1 486 432,88 €
Résultat de fonctionnement 2022 (Excédentaire)		248 495,01 €	

➤ Section d'investissement :

Budget Principal - SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		CA 2022	RECETTES	CA 2022
20 Immobilisations incorporelles		10 172,87 €	13 Subventions d'investissement	1 141 010,57 €
204 Subventions équipement versées		- €	16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €
21 Immobilisations corporelles		149 694,11 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
22 Immobilisations reçues en affectation		- €	204 Subventions équipement versées	- €
23 Immobilisations en cours		1 451 521,08 €	21 Immobilisations corporelles	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves		- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €
13 Subventions d'investissement		- €	23 Immobilisations en cours	18 221,86 €
16 Emprunts et dettes assimilées		172 797,29 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	750 531,49 €
18 Compte de liaison		- €	165 Dépôts et cautionnements reçues	2 230,00 €
26 Participations et créances rattachées		- €	18 Compte de liaison	- €
27 Autres immos financières		- €	26 Participations et créances rattachées	- €
020 Dépenses imprévues		- €	27 Autres immos financières	- €
			024 Produits des cessions	- €
			021 Virement section fonctionnement	- €
040/041 Opérations d'ordre		11 264,56 €	040/041 Opérations d'ordre	40 245,96 €
458101 Opération pour compte de tiers		15 429,86 €	458201 Opération pour compte de tiers	15 429,86 €
001 Déficit année antérieure		179 104,32 €	001 Excédents Année antérieure	- €
		1 989 984,09 €		2 467 669,74 €

Résultat d'Investissement 2022 (Excédentaire)	477 685,65 €
--	---------------------

➤ Résultat Net de clôture 2022 :

RESULTAT DE CLÔTURE 2022	Excédentaire
	726 180,66 €

Après avoir entendu l'exposé de M. STANEK Philippe, 3^{ème} Adjoint au Maire, après examen du compte administratif de l'exercice 2022, et après s'être fait présenter les registres de comptabilité, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte administratif 2022, établi en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

POINT N°3

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

D : 12/2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la concordance entre les deux documents
- **DECLARE** le Compte de Gestion 2022, dressé par le Service de Gestion Comptable de Hayange, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°4

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

D : 13/2023

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 MAIRIE

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2022	1 237 937,87 €	Dépenses Réelles 2022	1 810 879,77 €
Recettes Réelles 2022	1 486 432,88 €	Recettes Réelles 2022	2 467 669,74 €
<u>Excédent réel 2022</u>	248 495,01 €	<u>Excédent réel 2022</u>	656 789,97 €
Excédent 2021 reporté :		deficit 2021 reporté :	- 179 104,32 €
<u>Résultat cumulé 2022</u>	248 495,01 €	<u>Résultat cumulé 2022</u>	477 685,65 €
dépenses RAR 2022			
recettes RAR 2022			
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022			
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)			248 495,01 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau créditeur - article 002 – en recette)			
↳ A L'EXCEDENT D' INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en recette)			477 685,65 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2022 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°5

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

D : 14/2023

Le Budget Primitif 2023 a été établi :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 779 390,00 €.

☞ Les taux : par délibération du Conseil Municipal du 09 mars 2023, il a été décidé de maintenir les taux votés en 2022 pour les taxes foncières et le dernier taux voté en 2019 pour la taxe d'habitation, comme suit :

- taxe d'habitation : 7,10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,17 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,56 %

☞ En reportant les résultats 2022 :

- Excédent de fonctionnement 2022 reporté	:	0 €	(Art 002- Recette)
- Excédent d'investissement 2022 reporté	:	477 685,65 €	(Art 001 – Recette)
- Excédent de fonctionnement capitalisé	:	248 495,01 €	(Art 1068 - Recette)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 586 961,00 € en tenant compte d'un virement à la section d'investissement (art 023) d'un montant de 9 356,88 € (autofinancement)

Budget Principal - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	446 665,00 €	527 260,00 €	013 Atténuations de charges	900,00 €	- €
012 Charges de personnel	380 200,00 €	375 400,00 €	70 Produits des services	74 225,00 €	107 225,00 €
014 Atténuations de produits	4 000,00 €	6 000,00 €	73 Impôts et taxes	852 041,00 €	928 739,00 €
65 Autres charges de gestion	440 900,00 €	604 599,12 €	74 Dotations et participations	256 661,00 €	257 497,00 €
66 Charges financières	21 600,00 €	23 300,00 €	75 Autres produits de gestion	254 300,00 €	293 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	7 000,00 €	3 000,00 €	76 Produits financiers		
68 Dotations aux provisions			77 Produits exceptionnels	- €	- €
022 Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €	78 Reprise sur amort et provisions		
023 Virement section investissement	98 780,00 €	9 356,88 €			
042/043 Opérations d'ordre	28 982,00 €	28 045,00 €	042/043 Opérations d'ordre		
002 Déficit année antérieure	- €		002 Excédents Année antérieure		
	1 438 127,00 €	1 586 961,00 €		1 438 127,00 €	1 586 961,00 €

☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 192 429,00 €

Budget Principal - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	14 000,00 €	9 000,00 €	13 Subventions d'investissement	1 522 080,27 €	981 968,05 €
204 Subventions équipement versées	- €	58 801,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	657 673,44 €	196 378,41 €
21 Immobilisations corporelles	522 545,00 €	316 628,00 €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	204 Subventions équipement versées	- €	- €
23 Immobilisations en cours	2 150 000,00 €	1 580 000,00 €	21 Immobilisations corporelles	- €	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
13 Subventions d'investissement	- €	- €	23 Immobilisations en cours	- €	- €
16 Remboursement d'emprunts	202 000,00 €	218 000,00 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	125 000,00 €	245 000,00 €
18 Compte de liaison	- €	- €	1068 Affectation du résultat	643 133,61 €	248 495,01 €
26 Participations et créances rattachées	- €	- €	165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €	2 000,00 €
27 Autres immos financières	- €	- €	18 Compte de liaison	- €	- €
020 Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €	26 Participations et créances rattachées	- €	- €
			27 Autres immos financières	- €	- €
			024 Produits des cessions	- €	3 500,00 €
			021 Virement section fonctionnement	98 780,00 €	9 356,88 €
458101 Opération pour compte de tiers	15 500,00 €	- €	458201 Opération pour compte de tiers	15 500,00 €	- €
040 Op d'ordre transfert entre sections	- €	- €	040 Op d'ordre transfert entre sections	28 982,00 €	28 045,00 €
041 Opérations patrimoniales	54 304,00 €	- €	041 Opérations patrimoniales	54 304,00 €	- €
001 Déficit année antérieure	179 104,32 €	- €	001 Excédents Année antérieure	- €	477 685,65 €
	3 147 453,32 €	2 192 429,00 €		3 147 453,32 €	2 192 429,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023, du budget principal sur les bases précitées.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°6

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DE PARCELLES RUE ST MARTIN »

D : 15/2023

- *VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *VU l'instruction M14,*

Le Maire expose que la viabilisation des parcelles situées Rue St Martin pour la commercialisation de parcelles à bâtir nécessite la création d'un budget annexe.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 1 Absention :

- **VALIDE** la création du budget annexe relatif à l'aménagement de parcelles Rue Saint-Martin et sera dénommé « budget annexe – Aménagement de parcelles Rue St Martin », à compter de ce jour.
Ce budget sera assujéti à la TVA et relèvera de l'instruction comptable M14.
Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2023 de ce budget annexe.

Votants : 19	
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

POINT N°7

MARCHE DE TRAVAUX « AMENAGEMENT DE PARCELLES RUE ST MARTIN » – ATTRIBUTION DE MARCHE

D : 16/2023

- *CONSIDERANT le projet d'aménagement de parcelles Rue Saint Martin ;*
- *VU la délibération D 04/2023 du Conseil Municipal du 09 mars 2023 autorisant une consultation publique, sous forme de procédure adaptée, pour l'attribution des travaux d'aménagement de parcelles Rue Saint Martin ;*
- *VU l'avis de la commission MAPA en date du 11/04/2023 ;*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure lancée le 03 mars 2023 pour l'aménagement de parcelles Rue Saint Martin. Huit entreprises ont répondu à la consultation.

La Commission MAPA s'est réunie en date du 11 avril 2023 pour analyser les offres et proposer de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Sur exposé de M. le Maire et après avoir pris connaissance du résultat de la consultation sous procédure adapté, le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 1 Abstention,

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise SCHIEL FRERES pour un montant total de 189 538,86 €HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant, après avoir pris en considération l'état d'avancement du projet d'implantation d'une structure d'habitat partagé et après en avoir rediscuté avec les membres du Conseil Municipal.

Votants : 19	
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

POINT N°8

MARCHE DE TRAVAUX « EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE » - ATTRIBUTION DE MARCHE

D : 17/2023

- *CONSIDERANT* le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire ;
- *VU* la délibération D 44/2022 du Conseil Municipal du 07 juillet 2022 autorisant une consultation publique, sous forme de procédure adaptée, pour l'attribution des travaux d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire ;
- *VU* l'avis de la commission MAPA en date du 11/04/2023 ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure lancée le 21 février 2023 pour les travaux d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire. Trente-quatre entreprises ont répondu à la consultation.

La Commission MAPA s'est réunie en date du 11 avril 2023 pour analyser les offres et proposer de retenir les offres économiquement les plus avantageuses.

Sur exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du résultat de la consultation sous procédure adaptée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** les marchés suivants :

LOT		Entreprise	Montant HT	Option/Variante
Lot 1	Démolition Gros œuvre	EST TP	33 415,36 €	/
Lot 2	Menuiserie extérieure	LEFEVRE	73 120,00 €	Option BSO retenue
Lot 3	Plâtrerie	LAUER	100 986,97 €	Variante isolation biosourcée non retenue
Lot 4	Menuiserie intérieure	TEITGEN	14 034,34 €	/
Lot 5	Electricité	SECURITECH	59 700,00 €	/
Lot 6	Sanitaire	LORRY	23 575,46 €	/
Lot 7	Chauffage Ventilation	LORRY	63 009,89 €	/
Lot 8	Carrelage faïences	NASSO CARRELAGE	2 764,83 €	/
Lot 9	Peinture	AL RENOV	8 674,23 €	/
Lot 10	Sols souples	SOL BOIS DESIGN	22 011,71 €	/
Lot 11	Agencement	TEITGEN	47 578,34 €	/

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les actes d'engagement ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°9

SUBVENTIONS 2023 – AIDE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

D : 18/2023

Les crédits ouverts au Budget Primitif 2023 s'élèvent à :

- article 657362 – C.C.A.S. 2 500 €
- article 6574 – Subventions de fonctionnement
aux associations 33 000 €

La Commission chargée de la jeunesse et des sports s'est réunie et propose de répartir les subventions aux associations locales comme suit :

SUBVENTIONS 2023		
Associations	Montant perçu en 2022	Proposition 2023
ASC 2 Vallées	8 000 €	7 200 €
Judo Club	0 €	2 250 €
ES2K	4 500 €	3 100 €
C3F VTT	0 €	0 €
Amitié et Partage	1 000 €	900 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500 €	1 700 €
JSP	700 €	700 €
Abri du Bichel Sud*	0 €	0 €
Arboriculteurs	350 €	300 €
Donneurs de sang	200 €	200 €
Association Prévention routière	50 €	50 €
Amicale de Musique St Hubert	1 400 €	1 400 €
Ecole de Musique	1 000 €	1 000 €
UNC Sierck	100 €	100 €
UNC Thionville	100 €	100 €
Les Amis du Père Scheil	1 150 €	650 €
Comité des fêtes	1 000 €	1 000 €
La Tristan Libaert	0 €	0 €
MONTANTS	21 050 €	20 650 €
	Crédits inscrits au BP	33 000 €
	SOLDE	12 350 €
	Montant perçu en 2022	Proposition 2023
CCAS	3 000 €	2 500 €

* M. BURY Daniel, Président de l'association « Les Amis du Père Scheil n'a pas pris part au vote.

***NB :**

☞ **ARTICLE L2541-17 du CGCT**

Créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Le Maire, les Adjointes et les Membres du conseil municipal ne peuvent prendre part aux délibérations et décisions relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires.

☞ **Décision rendue par le Conseil d'Etat (CE, 9 juillet 2003, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, n° 248344) :**

Le Conseil d'Etat a considéré que la seule présence de conseillers intéressés au cours de la délibération (débat et vote) peut influencer le vote du conseil. Un conseiller ne doit donc pas siéger lors d'une délibération à laquelle il est intéressé au sens de l'article L 2541-17 du CGCT.

Un président ou vice-président d'une association sont donc bien évidemment considérés comme intéressés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** les propositions suivantes :

- CCAS : : 2 500 €
- Associations : 33 000 €

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

POINT N°10

TRAVAUX SYLVICOLES 2023

D : 19/2023

Monsieur STANEK Philippe, adjoint au Maire, chargé de la forêt, présente à l'assemblée, le programme de travaux sylvicoles 2023, approuvé par la Commission forêt

- Travaux sylvicoles : 9 950,00 € HT
 - Cloisonnements sylvicoles :
 - maintenance mécanisée (parcelles 23a, 24a et 45)
 - matérialisation d'un nouveau cloisonnement (Parcelle 6)
 - ouverture mécanisée (Parcelle 6)
 - Dégagement manuel des régénérations naturelles (parcelles 23a, 24a et 45)
- Travaux sur limites et parcellaire : 9 690,00 € HT
 - Entretien du parcellaire : broyage mécanique et mise en peinture (Parcelles 22 à 36)
- Travaux d'infrastructure : 1 920,00 € HT
 - Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (Parcelles 2 à 6)
- Broyage et travail du sol : 6 050,00 € HT
 - Travaux préalables à la régénération (parcelles 23a et 24a)

- Fourniture et mise en place de plants : 12 750,00 € HT
 - Fournitures et mise en place de plants
 - Fournitures et mise en place de protections individuelles contre le gibier (parcelles 23a et 24a)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande de travaux sylvicoles 2023 auprès des services de l'ONF pour un montant total de 40 360,00 € HT.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°11

TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

D : 20/2023

- **VU** l'article 1407 bis du code général des impôts ;

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

L'article 1407 bis du code général des impôts donne la possibilité aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation ;
- **CHARGE** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°12

DECLASSEMENT DE TERRAINS COMMUNAUX – SECTION 1 PARCELLE 322

D : 21/2023

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la parcelle suivante n'est plus affectée à la circulation du public.

- Parcelle N°322 Section 1, située rue de Sierck

Cette parcelle a été intégrée au parking privatif des logements communaux situés au 27 rue de Sierck, lors de la réhabilitation du bâtiment en 2007. Classée comme chemin d'exploitation, cette parcelle n'est plus utilisée comme telle depuis de nombreuses années. Auparavant ce chemin donnait accès aux parcelles situées derrière les habitations.

A ce jour, les propriétaires des parcelles situées derrière les habitations peuvent y accéder par le chemin d'exploitation longeant les habitations à l'arrière de celles-ci en venant de la rue de la Gare (Section 1 Parcelles 319 et 332) et par un autre chemin d'exploitation (Section 1 Parcelle 321). Aucune parcelle n'est et ne sera enclavée suite au déclassement de la parcelle 322 section 1.

Il semble par ailleurs opportun de procéder à son déclassement du domaine public routier, afin de pouvoir l'intégrer au domaine privé communal et ainsi régulariser la situation.

Monsieur le maire rappelle que, concernant la voirie incluant ses annexes, la procédure de déclassement du domaine public routier communal ne nécessite plus d'enquête publique préalable lorsque le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

Dans le cas d'espèce, le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 1 Abstention :

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle susvisée;
- **DECLASSE** cette parcelle communale sans enquête publique préalable puisque son déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- **INTEGRE** cette parcelle dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Votants : 19	
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

POINT N°13**BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022****D : 22/2023**

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation financière exacte du budget annexe, sur les bases des comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2022, conforme au compte de gestion de Madame La Trésorière du Service de Gestion Comptable de Hayange.

Le compte Administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2022	RECETTES	CA 2022
011 Charges à caractère général	7 673,06 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	- €	70 Produits des services	- €
014 Atténuations de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion	- €	74 Dotations et participations	- €
66 Charges financières	8 712,04 €	75 Autres produits de gestion	29 684,59 €
67 Charges exceptionnelles	- €	76 Produits financiers	- €
68 Dotations aux provisions	28,56 €	77 Produits exceptionnels	- €
022 Dépenses imprévues	- €	78 Reprise sur amort et provisions	- €
023 Virement section investissement	- €		
042/043 Opérations d'ordre	- €	042 Opérations d'ordre	- €
002 Déficit année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	
	16 413,66 €		29 684,59 €
Résultat de fonctionnement 2022 (Excédentaire)		13 270,93 €	

➤ Section d'investissement :

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		CA 2022	RECETTES	CA 2022
20 Immobilisations incorporelles	-	€	13 Subventions d'investissement	- €
204 Subventions équipement versées	-	€	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
21 Immobilisations corporelles	-	€	20 Immobilisations incorporelles	- €
22 Immobilisations reçues en affectation	-	€	204 Subventions équipement versées	- €
23 Immobilisations en cours	-	€	21 Immobilisations corporelles	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves	-	€	22 Immobilisations reçues en affectation	- €
13 Subventions d'investissement	-	€	23 Immobilisations en cours	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	23 165,21	€	10 Dotations Fonds divers Réserves	9 736,10 €
18 Compte de liaison	-	€	165 Dépôts et cautionnements reçues	590,00 €
26 Participations et créances rattachées	-	€	18 Compte de liaison	- €
27 Autres immos financières	-	€	26 Participations et créances rattachées	- €
022 Dépenses imprévues	-	€	27 Autres immos financières	- €
			024 Produits des cessions	- €
			021 Virement section fonctionnement	- €
040/041 Opérations d'ordre	-	€	040/041 Opérations d'ordre	- €
001 Déficit année antérieure	60 833,20	€	001 Excédents Année antérieure	
	83 998,41	€		10 326,10 €

Résultat d'Investissement 2022 (Déficiaire)	-73 672,31 €
---	---------------------

➤ Résultat Net de clôture 2022 :

RESULTAT DE CLÔTURE 2022	Déficiaire
	-60 401,38 €

Après avoir entendu l'exposé de M. STANEK Philippe, 3^{ème} Adjoint au Maire, après examen du compte administratif de l'exercice 2022, et après s'être fait présenter les registres de comptabilité, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte administratif 2022, établi en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

POINT N°14

BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

D : 23/2023

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2022, Monsieur le Maire soumet au Conseil, le Compte de Gestion du « Budget de la Résidence de la Menuiserie », pour l'exercice 2022, présenté par Madame La Trésorière du Service de Gestion Comptable de Hayange.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la concordance entre les deux documents
- **DECLARE** le Compte de Gestion 2022, dressé par le Service de Gestion Comptable de Hayange, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°15

BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

D : 24/2023

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 RESIDENCE

<u>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</u>		<u>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses Réelles 2022	16 413,66 €	Dépenses Réelles 2022	23 165,21 €
Recettes Réelles 2022	29 684,59 €	Recettes Réelles 2022	10 326,10 €
<u>Excédent réel 2022</u>	13 270,93 €	<u>Déficit réel 2022</u>	- 12 839,11 €
Excédent 2021 reporté :	- €	déficit 2021 reporté	- 60 833,20 €
<u>Résultat cumulé 2022</u>	13 270,93 €	<u>Résultat cumulé 2022</u>	- 73 672,31 €
dépenses RAR 2022			
recettes RAR 2022			
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</u>			
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)			13 270,93 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau créiteur - article 002 – en recette)			
AU DEFICIT D' INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en dépense)		-	73 672,31 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2022 du budget annexe de la « Résidence de la Menuiserie », telle que présentée ci-dessus.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°16

**BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
D : 25/2023**

- **VU** la délibération D 66/2022 du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022 approuvant la clôture du budget annexe « Résidence de la Menuiserie » ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la trésorerie demande d'annuler la délibération D 66/2022 approuvant la clôture du budget annexe « Résidence de la Menuiserie », afin de pouvoir procéder à l'écriture d'ordre budgétaire en matière de TVA collectée liée à la livraison à soi-même.

Le Budget Primitif 2023 a donc été établi comme suit :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 338 069,17 €.

☞ Les autorisations budgétaires sont estimées en HT.

☞ En reportant les résultats 2022 :

- Excédents de fonctionnement reporté	:	0 €	(Art 002 - Recette)
- Déficit d'investissement reporté	:	73 672,31 €	(Art 001 – Dépense)
- Excédents de fonctionnement capitalisés	:	13 270,93 €	(Art 1068)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 162 399,12 €.

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	12 365,00 €	- €	013 Atténuations de charges	- €	- €
012 Charges de personnel	- €	- €	70 Produits des services	- €	- €
014 Atténuations de produits	- €	- €	73 Impôts et taxes	- €	- €
65 Autres charges de gestion	- €	- €	74 Dotations et participations	- €	162 399,12 €
66 Charges financières	8 800,00 €	- €	75 Autres produits de gestion	30 500,00 €	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	76 Produits financiers	- €	- €
68 Dotations aux provisions	30,00 €	- €	77 Produits exceptionnels	- €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	78 Reprise sur amort et provisions	- €	- €
023 Virement section investissement	9 305,00 €	162 399,12 €			
042/043 Opérations d'ordre	- €	- €	042/043 Opérations d'ordre	- €	- €
002 Déficit année antérieure	- €	- €	002 Excédents Année antérieure	- €	- €
	30 500,00 €	162 399,12 €		30 500,00 €	162 399,12 €

☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 175 670,05 €.

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	13 Subventions d'investissement	- €	- €
204 Subventions équipement versées	- €	- €	16 Emprunts et dettes assimilées	166 392,10 €	- €
21 Immobilisations corporelles	102 000,00 €	101 997,74 €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	204 Subventions équipement versées	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	21 Immobilisations corporelles	- €	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
13 Subventions d'investissement	- €	- €	23 Immobilisations en cours	- €	- €
16 Remboursement d'emprunts	24 600,00 €	- €	10 Dotations Fonds divers Réserves	9 736,10 €	13 270,93 €
18 Compte de liaison	- €	- €	165 Dépôts et cautionnements reçues	2 000,00 €	- €
26 Participations et créances rattachées	- €	- €	18 Compte de liaison	- €	- €
27 Autres immos financières	- €	- €	26 Participations et créances rattachées	- €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	27 Autres immos financières	- €	- €
	- €	- €	024 Produits des cessions	- €	- €
	- €	- €	021 Virement section fonctionnement	9 305,00 €	162 399,12 €
040/041 Opérations d'ordre	- €	- €	040/041 Opérations d'ordre	- €	- €
001 Déficit année antérieure	60 833,20 €	73 672,31 €	001 Excédents Année antérieure	- €	- €
	187 433,20 €	175 670,05 €		187 433,20 €	175 670,05 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Résidence de la Menuiserie », sur les bases précitées.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal (D37/2020)

Le Maire de la Commune de Kœnigsmacker,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
 - **VU** le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
 - **VU** la délibération D37/2020, en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
 - **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.
- **INFORME** les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

DEPENSES					
N°Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
160	TECHNIGAZON	Entretien terrain de football	350,00 €	Devis N°23-03-DG177 du 17/03/23	13/04/2023
161	HACKEL	Maintenance matériels espaces verts	727,58 €	Devis N°4743 du 22/03/23	13/04/2023
162	LORRY	Remplacement d'un réseau d'évacuation défectueux à la Mairie	1 903,76 €	Devis N°C006222 du 24/03/2023	13/04/2023
163	LORRY	Remplacement d'un câble pour la CTA du pôle médical	514,80 €	Devis N°C006211 du 24/03/2023	13/04/2023
164	LORRY	Remplacement d'un extracateur de ventilation	1 620,65 €	Devis N°C006223 du 24/03/2023	13/04/2023
165	CITEOS	Dépose d'un luminaire et du réseau EP – Rue poster	412,49 €	Devis N°823-53 du 27/03/23	13/04/2023
166	LORESYA	Dépannage vidéosurveillance PM	1 755,30 €	Devis N°220308 du 28/03/23	13/04/2023

167	LORESYA	Dépannage Moulin Borens	626,19 €	Devis N°221208 du 28/03/23	13/04/2023
168	THEOBALD	Réfection éclairage bar – salle polyvalente	720,00 €	Devis N°01122 du 29/03/23	13/04/2023
169	THEOBALD	Alimentation portail 27 rue de Sierck	450,00 €	Devis N°01020 du 29/03/23	13/04/2023
170	CONCIERGERIE MULLER	Prestation de nettoyage – salle polyvalente	47,00 € par jour	Devis N°D-2023-3-0006 du 30/03/23	13/04/2023
171	XL ENSEIGNES	Fourniture et pose de décor pour panneaux d'affichage Mairie	397,00 €	Devis N°DE50071 du 11/04/23	13/04/2023

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

COMMUNICATIONS

- Espace intergénérationnel Boivre-La-Vallée :
 - Encore quelques petites reprises (ventilation, réglages de portes, stores...)
- Travaux enfouissement des réseaux Rue Oudrenne
 - Etat d'avancement du chantier : fin des travaux prévue fin mai
- Eclairage public
 - Installation en cours des nouveaux luminaires, en attente des derniers éléments
 - Ensuite possibilité d'éteindre ou de réduire la luminosité à 30%. La décision sera prise par le Conseil Municipal.
- Incivilités : panneaux dégradés et volés, barrières arrachées
- Vidéosurveillance : la gendarmerie de Metz devrait rendre son rapport très prochainement pour définir l'implantation des zones de surveillance.
- Opération nettoyage de printemps : quelques personnes du conseil municipal et seulement 2 associations représentées
- Agenda :
 - 15/04 : soirée italienne organisée par le Comité des fêtes
 - 23/04 : La Tristan
 - 30/04 : Concert de printemps de l'Harmonie de Métrich
 - 18/05 : Marche Elan Kobhéen
 - Commémoration du 8 mai :
 - 05/05 à 18h00 à Elzange
 - 07/05 à Malling
 - 08/05 : dépôt de gerbe à Kœnigsmacker

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

PV relatif aux délibérations n° D : 10/2023 à D : 25/2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire
M Marie Christine POIRSON

Le Maire
M. Pierre ZENNER